
POL4855-20 -THÉORIES ET PRATIQUES DE LA DÉMOCRATIE
Département de science politique — Université du Québec à Montréal
(3 crédits)
AUTOMNE 2016

Professeur : Francis Dupuis-Déri
Courriel : dupuis-deri.francis@uqam.ca

mardi : 14h-17h

Descriptif Ce cours a pour objectif de présenter et de confronter les diverses théories et pratiques de la démocratie. La démocratie peut être comprise comme régime, comme moyen de gouvernement, comme méthode de décision ou comme type d'agir collectif. Seront notamment discutées les diverses théories et pratiques de la démocratie directe, représentative, délibérative, participative et révolutionnaire. Nous tiendrons également compte de la multiplicité des sens et des usages du concept, dans une approche à la fois historique et comparative qui intégrera les principales perspectives critiques (marxistes, féministes, etc.) sur les démocraties existantes ou sur la démocratie comme idéal.

Objectifs Suite au cours, les étudiantes et les étudiants devraient détenir : (1) une connaissance théorique et conceptuelle de l'idéal démocratique; (2) une connaissance des pratiques démocratiques au fil de l'histoire; (3) une connaissance générale des débats au sujet de la démocratie. L'acquisition de ces connaissances est d'une importance d'autant plus grande qu'elle s'inscrit à une époque où la démocratie semble relever du sens commun, alors que toutes les forces politiques — ou presque — s'en réclament.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Exposés magistraux du professeur, chaque séance de cours étant divisée en deux parties par une pause de 15 minutes. Les étudiantes et les étudiants devraient intervenir pendant le cours. Les débats seront d'autant plus stimulants et dynamiques que les textes associés à chaque séance auront été lus à l'avance.

- ➔ Les lectures obligatoires ne seront pas nécessairement résumées par le professeur en classe.
- ➔ Ces lectures obligatoires participent de la matière qui sera évaluée à l'examen final.

Disponibilité du professeur Le professeur est disponible pour des rencontres individuelles, sur demande.

- Les rendez-vous peuvent être pris en classe avant ou après un cours, ou par courriel.
- En cas de besoin, selon l'évolution de la session, le professeur se rendra disponible à heure fixe pour des rencontres à son bureau.
- À noter que le professeur ne s'engage pas à répondre aux courriels en moins de 24h (surtout les fins de semaine et pendant la semaine de lecture).

Utilisation de l'ordinateur en classe : Plusieurs études ont démontré que l'utilisation de l'ordinateur en classe est nuisible pour la concentration, et peut avoir un impact négatif sur les notes, y compris pour les personnes qui ne l'utilisent pas mais qui sont dans son environnement (elles se laissent distraire par l'écran). Par respect pour les autres, donc, les étudiantes et les étudiants qui voudront utiliser leur ordinateur dans la classe devront s'asseoir tout au fond, dans les dernières rangées.

- ➔ Pour information, voir : « Le portable en classe affecte les notes », Radio-Canada, 18 août 2013 ; Fabien Degilse, « Bannir l'ordinateur des classes », *Le Devoir*, 18 août 2014.

- ➔ Voir aussi : Pam A. Mueller, Daniel M. Oppenheimer, « The Pen Is Mightier Than the Keyboard Advantages of Longhand Over Laptop Note Taking », *Psychological Science*, 6 avril 2014; Faira Sana, Tina Weston, Nicholas J. Cepeda, « Laptop multitasking hinders classroom learning for both users and nearby peers », *Computers & Education*, vol. 62, mars 2013, pp. 24-31.

Matériel requis

Recueil de textes POL4855 [édition automne 2016].

- ➔ Ce matériel devrait être apporté en classe à chaque séance, pour pouvoir s’y référer.
- ➔ Il est possible de consulter ce document à la bibliothèque (de science politique), à la réserve.

Charge de travail hebdomadaire Les lectures obligatoires représentent environ 30 pages (parfois moins, parfois un peu plus) de lecture par semaine.

- ➔ À noter que les lectures obligatoires font partie de la formation et doivent être effectuées pour assurer l’atteinte des objectifs pédagogiques du cours, ainsi que pour se préparer aux évaluations.

EXIGENCES — ÉVALUATION

Pour assurer une certaine variété, favoriser l’évaluation de compétences diverses et encourager l’apprentissage et la formation, 3 modes distincts d’évaluation sont proposés (fiches de lecture, examen-maison et examen en classe).

Fiches de lecture

- **2 fiches dans la session — choisir 2 des textes identifiés par * dans le plan de cours** (à remettre AU DÉBUT DU COURS)
- **Pondération : 20 %**
- **Format : 1 page** (interligne 1 — police <Times new roman> 12 points) — pas de page titre ni de bibliographie.
- ➔ Plan de la fiche (découper le texte en sections, avec les sous-titres) : (1) Sujet et approche (réflexion philosophique, étude de terrain, etc.) [environ 3-4 lignes] ; (2) Thèse principale [environ 4-5 lignes] ; (3) Démonstration [environ 15 lignes] ; (4) Un concept clef [fournir la définition en vos mots, ou en citant directement le texte] ; (5) Évaluation de l’intérêt du texte, dans le cadre du cours et de la session [environ 4-5 lignes]
- ➔ Échéancier : à remettre en classe au tout début du cours auquel ce texte est associé — ou au secrétariat du département de science politique avant le début du cours, le tampon en faisant fois (les fiches soumises après le début du cours, par courriel, glissées sous la porte du professeur ou remises dans son casier ne sont pas acceptées).
- ➔ Pondération : 10 points/fiche pour un total de 20%

IMPORTANT : vous pouvez obtenir de l’aide pour la préparation et la rédaction de vos fiches de lecture en vous présentant au **Centre Paulo Freire**, au département de science politique : pour information, voir ci-dessous.

Examen (maison) de mi-session

- **Date de présentation des questions** : 18 octobre (dernier cours avant la semaine de lecture)
- **Date de remise (retour de la semaine de lecture)** : 1^{er} novembre
- **Pondération** : 40 %
- **Exigence** : 2 questions à développement, portant sur la matière de la première moitié de la session, vue en classe et dans les textes de lecture obligatoire.

- **Format** : chaque réponse = 3 pages (interligne 1&1/2) (= total 6 pages/2 questions).
- **Matériel permis** : Les notes de classe, le recueil, et autre si voulu.

Examen final en classe

- **Date** : 13 décembre — dernier cours de la session
- **Pondération** : 30 %

Exigence : répondre à 2 questions (à développement) sur un choix de 3 questions.

- ➔ Pour répondre aux questions, vous devrez faire référence à la matière vue pendant la session, en classe et dans les textes du recueil.
- ➔ Vous pouvez apporter et consulter des notes, sur une feuille 8 ½ x 11 recto-verso.

Ressources d'aide pédagogique et politique/psychologique

Pédagogique Le département de science politique dispose du Centre Paulo Freire, animé par des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs, et qui offre des ressources et du monitorat : étude efficace (lecture, analyse et synthèse efficaces) ; élaboration et aide à la rédaction des travaux universitaires ; préparation aux examens ; gestion du temps ; méthodes de recherche en bibliothèque ou sur Internet ; cursus et l'orientation académique.

Local A-3645 (troisième étage du pavillon Hubert Aquin)//Téléphone : 514-987-3000 p. 2544

<https://politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>

Association de la communauté étudiante de l'UQAM

- Association étudiante du module de science politique de l'UQAM (AEMSP) : Local A-3685 (aecssp@er.uqam.ca)

PLAN DU COURS

(en 13 semaines)

Semaine 1 [6 septembre] : Introduction

- Présentation du plan de cours (calendrier, programme de lecture, modalités d'évaluation).
- Formes de la démocratie : 1) démocratie directe ; 2) démocratie représentative ; 3) démocratie populaire ; 4) démocratie pluraliste ; 5) démocratie de marché ; 6) démocratie participative ; 7) démocratie délibérative.

PREMIÈRE PARTIE

Conceptions classiques de la démocratie

Semaine 2 [13 septembre]: La démocratie d'Athènes

- Fondements philosophiques (Socrate contre Protagoras) ;
- Mode de fonctionnement ;
- Réflexions inspirées de *La République des Athéniens* ;
- Femmes exclues : hypothèse d'une mobilisation ;
- Le mythe d'Athènes comme origine de la démocratie moderne.

Lectures obligatoires

Bevort, Antoine, « Chapitre 2 : Protagoras *versus* Platon », A. Bevort, *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de sciences po, 2002, p. 41-48.

Hansen, Mogens H., « 6. L'Assemblée du Peuple », M. H. Hansen, *La démocratie athénienne : À l'Époque de Démosthène*, Paris, Les Belles lettres, 1993, p. 155-193.

Castoriadis, Cornelius, « Imaginaire politique grec et moderne », *La montée de l'insignifiance : Les carrefours du labyrinthe*, IV, Paris, Seuil, 1996, p. 159-174.

Lectures suggérées

Xénophon [?], « La république des Athéniens », Xénophon, *Anabase*, Paris, Garnier, 1954, p. 509-523.

Aristophane, « L'Assemblée des femmes » [extraits], Aristophane, *Théâtre complet 2*, Paris, GF-Flammarion, 1966, p. 307-331.

Castoriadis, Cornelius, « La démocratie comme procédure et comme régime », C. Castoriadis, *La Montée de l'insignifiance : Les carrefours du labyrinthe*, IV, Paris, Seuil, 1996, p. 221-228.

David, Gérard, *Cornelius Castoriadis : Le projet d'autonomie*, Paris, Michalon, 2000, p. 107-115.

Semaine 3 [20 septembre] Démocratie : philosophie politique moderne et sociologie historique

- La démocratie comme régime (Spinoza, Thomas Hobbes)
- Contrat social et démocratie (Locke et Rousseau)
- Libéralisme et démocratie (Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville)
- Sociologie historique : les origines de la démocratie moderne

Lectures obligatoires

Spinoza, *Traité de l'autorité politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 91 et p. 228-232.

Hobbes, Thomas, « Des divers types d'ÉTAT institué... », T. Hobbes, *Le Léviathan*, Paris, Gallimard, 2000, p. 302-310.

Rousseau, Jean-Jacques, « Division des gouvernements », J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 1966, p. 105-108.

Thierry Méniessier, « L'État moderne et l'institution de la séparation », Jean-Vincent Holeindre, Benoît Richard (dir.), *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2010, p. 35-42.

Lucien Jaume, « Démocratie et libéralisme politique », Jean-Vincent Holeindre, Benoît Richard (dir.), *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2010, p. 43-48.

Philippe Raynaud, « République et démocratie », Jean-Vincent Holeindre, Benoît Richard (dir.), *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2010, p. 49-55.

Lecture suggérée

Frédéric Guillaume Dufour, « 7.1 : La citoyenneté et la démocratie », F. G. Dufour, *La sociologie historique : traditions, trajectoires et débats*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, p. 316-349.

Semaine 4 [27 septembre]: Quelle représentation politique ?

- Mandataire ou représentants ?
- Représentation virtuelle ou miroir ?
- Pluralisme et représentation des intérêts
- Polyarchie (Robert Dahl)

- De la loi d'airain de l'oligarchie à la loi d'airain de la démocratie (Robert Michels)

Lectures obligatoires

Schumpeter, J., « La doctrine classique de la démocratie », J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1963, p. 341-385 [À LIRE : p. 366-385].
 Michels, Robert, « Chapitre II : La démocratie et la Loi d'airain de l'oligarchie », R. Michels, *Les partis politiques*, Paris, Champs-Flammarion, 1971, p. 279-303.
 Rancière, Jacques, « Démocratie, république, représentation », J. Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 58-76.

Lectures suggérées

Mill, John Stuart, « Que le gouvernement représentatif est la forme idéalement la meilleure de gouvernement », J.-S. Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Paris, Gallimard, 2009 [1861], p. 50-70.
 *Bourdieu, Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 5, 1984, p. 49-55.

Semaine 5 [4 octobre] : Théories de la démocratie participative et délibérative

- La démocratie participative (C. Pateman)
- La démocratie délibérative (J. Habermas)
- L'espace public oppositionnel (Oskar Negt)

Lectures obligatoires

Blondiaux, Loïc, « Démocratie participative ou démocratie délibérative ? », L. Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, p. 39-47.
 Habermas, Jürgen, « Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative », *Raison publique*, n°1, 2003, pp. 40-57.
 Negt, Oskar, « La dialectique des espaces publics bourgeois et prolétarien », O. Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p. 94-104.

Semaine 6 [11 octobre] : Démocratie : élections et vote

- Suffragisme et antisuffragisme
- Pourquoi voter ?
- Penser l'abstentionnisme

Lectures obligatoires

Convention sur les droits de la femme à Seneca Falls, *Déclaration de sentiments et Résolutions*, juillet 1848 (dans Claudette Fillard, *Elizabeth Cady Stanton : Naissance du féminisme américain à Seneca Fall*, Lyon, ENS, 2009, p. 105-110).
 Auclert, Hubertine, « La citoyenne » [1898], Nicole Pellegrin, *Les grandes voix du féminisme*, Paris, Le Monde/Flammarion, 2010, p. 159-165.
 Bélanger, Éric, Nadeau, Richard, « ch. 2. Un modèle explicatif du comportement électoral », É. Bélanger, R. Nadeau, *Le comportement électoral des Québécois*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009, p. 35-54.
 Barbet, Denis, « Quand les mots de l'abstention parlent des maux de la démocratie », *Mots — les langages du politique*, no. 83, 2007, p. 53-67.

Lectures optionnelles

*Bereni, Laure, Lépinard, Éléonore, « “Les femmes ne sont pas une catégorie” : Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, février 2004, p. 71-98.

Dupuis-Déri, Francis, « Les élections de Conseils d’élèves : méthode d’endoctrinement au libéralisme politique », *Revue des sciences de l’éducation*, 32 (3), 2006 [extrait].

Semaine 7 [18 octobre] : « Crise de la démocratie » et « haine de la démocratie »

- Crise de la démocratie
- Haine de la démocratie
- Dé-démocratisation et postdémocratie

Lectures obligatoires

Sternhell, Zeev, « La loi de l’inégalité et la guerre à la démocratie », Z. Sternhell, *Les anti-Lumières : Une tradition du XVIII^e siècle à la Guerre froide*, Paris, Gallimard, 407-435.

Beauchemin, Jacques, « L’individualisme comme horizon éthique », J. Beauchemin, *La société des identités : Éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna/Chaire Mondialisation-citoyenneté-démocratie, 2007 [2^e éd.], p. 19-22, p. 86-90, p. 102-104.

Brown, Wendy, « Nous sommes tous démocrates à présent », Giorgio Agamben et als., *Démocratie dans quel état ?*, Montréal, Écosociété, 2009, p. 41-52.

*****25 octobre —> SEMAINE DE LECTURE*****

DEUXIÈME PARTIE

Une autre démocratie est possible

Semaine 8 [1er novembre] : L’Occident n’a pas le monopole de la démocratie

- Délibération et tolérance (réflexions inspirées par Armatya Sen);
- Démocratie en Afrique (exemples : chez les Igbo et les Ochéllou) et en Amérique du Nord (chez les Wendats) ;
- Principes de la palabre : démocratie et justice.
- Démocratie et nature humaine (Marshall Sahlins)

Lectures obligatoires

Detienne, Marcel, « 6. Des comparables sur les balcons du politique », M. Detienne, *Les Grecs et nous*, Paris, Perrin, 2005, p. 145-172.

Sen, Amartya, « Une conception exclusivement occidentale ? », A. Sen, *La démocratie des autres*, Paris, Payot-Rivages, 2006, p. 20-35.

Sioui, Georges E., *Les Wendats : Une civilisation méconnue*, Sainte-Foy, Presses de l’Université Laval, 1994, p. 248-258.

Semaine 9 [8 novembre] : La démocratie médiévale

- Les origines : Rome et les «barbares» ;
- L’«anarchie féodale»
- Les assemblées d’habitants ;
- Les villes et les guildes.

Lectures obligatoires

Barbeau, Henry, « PREMIÈRE PARTIE : De l'origine des assemblées d'habitants », H. Barbeau, *Droit romain : Du mandat pecuniæ credendæ — Droit français : Les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIIIe siècle à la Révolution*, Paris, Arthur Rousseau, 1893, p. 5-30 + p. 40-62.

Kropotkine, Pierre, « La guilde », P. Kropotkine, *L'Entraide : Un facteur de l'évolution*, Montréal, Écosociété, 2001, p. 222-231 + p. 252-255.

Gutton, Jean-Pierre, « L'État contesté », J.-P. Gutton, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien régime*, Paris, Hachette, 1979, p. 141-146.

Semaine 10 [16 novembre] : L'antidémocratie des pères fondateurs des régimes libéraux

- L'origine médiévale de la « démocratie » moderne : monarchie et aristocratie électives
- Républicanisme contre démocratie : les moments fondateurs (Etats-Unis, France)
- Agoraphobie contre agoraphilie politiques

Lectures obligatoires

*Manin, Bernard, « 1. Théorie pure du caractère aristocratique de l'élection », B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, 174-191.

Oswald, John, « Le gouvernement du peuple », J. Oswald, *Le gouvernement du peuple : Plan de constitution pour la République universelle*, Paris, De la Passion, 1996, p. 52-63.

Guèvremont, Normand, « Chapitre 1 : Les origines du Parlement », N. Guèvremont, *L'avènement de la démocratie libérale : Le parlement en Angleterre, la révolution et la constitutions américaines*, Saint-Joachim de Shefford, Cartier, 2001, p. 13-20.

Guilhaumou, Jacques, « Le mécanisme démocratique », Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 339-347.

Lectures optionnelles

Dupuis-Déri, Francis, « L'esprit antidémocratique des fondateurs de la "démocratie" moderne », *Agone*, no. 22, 1999, p. 95-114.

Fauré, Christine, « L'exclusion des femmes du droit de vote pendant la Révolution française et ses conséquences durables », Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *1789-1799 : Combats de femmes — La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003, p. 163-174.

Semaine 11 [22 novembre]: Socialisme démocratique contre socialisme d'État

- Le socialisme « utopiste » ;
- Karl Marx et la démocratie ;
- L'anarchisme et la démocratie;
- Conseils ouvriers et autogestion.

Lectures obligatoires

Kropotkine, Pierre, « Le gouvernement représentatif », P. Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, Paris, Champs-Flammarion, 1978 [1885], p. 135-164.

Pannekoek, Anton, « Chapitre VI : La démocratie », Anton Pannekoek, *Les conseils ouvriers*, vol. II, Paris, Spartacus, p. 55-63.

Pannekoek, Anton, « Chapitre VII : L'organisation des conseils », Anton Pannekoek, *Les conseils ouvriers*, vol. I, Paris, Spartacus, p. 88-96.

Semaine 12 [29 novembre]: Féminisme et démocratie

- Critique féministe de la démocratie libérale
- Femmes et démocratie directe (qui prend la parole)
- Féminisme et pratiques démocratiques

Lectures obligatoires

Monnet, Corinne, « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation », *Nouvelles questions féministes*, vol. 19, no. 1, 1998, p. 9-34.

Lamoureux, Diane, « Féminisme et démocratie libérale : un rapport paradoxal », M. Breugh, F. Dupuis-Déri (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme*, Outremont, Athéna/Chaire Mondialisation-citoyenneté-démocratie, 2009, p. 139-159.

Lecture optionnelle

*Guberman, Nancy, « Appropriation du pouvoir et démocratie : l'un va-t-il sans l'autre ? », N. Guberman, J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier, L. Gervais (dir.), *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes*, Montréal, Saint-Martin, 2004, p. 45-75.

Semaine 13 [6 décembre]: Démocratie et mouvement sociaux

- Le mouvement altermondialiste (groupe d'affinité ; black blocs ; etc.) ;
- Argentine : assemblées d'habitants et autogestion ;
- Occupations et démocratie (Indignés, Occupy).
- La « démocratie insurgente »
- Le cas du Printemps érable 2012 : démocratie en conflit (autonome, participative, associative, élitiste)

Lectures obligatoires

Dupuis-Déri, Francis « Penser l'action directe des Black Blocs », *Politix*, 17 (68), 2004.

D'Arcy, Stephen, « Un cas typique de sain militantisme », S. D'Arcy, *Le langage des sans-voix : les bienfaits du militantisme dans la démocratie*, Montréal, Écosociété, 2016, p. 80-95.

Abensour, Miguel « "Démocratie insurgente" et institution », Martin Breugh, Francis Dupuis-Déri (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme : Perspectives critiques*, Outremont, Athéna/Chaire Mondialisation-citoyenneté-démocratie, 2009, p. 185-186.

Semaine 14 [13 décembre] : EXAMEN EN CLASSE

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.